



A noter

- Jean-Claude Lavenant est décédé le 10 février. Il était domicilié rue des Ecoles.
- Adolf Strömpl, demeurant rue de la Grande Vallée, nous a quitté le 23 avril.
- Théo Lesage est né le 13 janvier. Il habite rue du Clocher.
- Anaïs Gérard est née le 24 février. Elle habite rue des Ecoles.

Bouygues Télécom

L'entreprise de téléphonie mobile a présenté à la commune un projet d'implantation d'antennes sur le clocher de l'église. Le conseil municipal s'est opposé à cette installation. La polémique sur les perturbations et les avis partagés des spécialistes sur le sujet ont fait pencher la décision en faveur du principe de précaution.

Fabien Drouin.

Le vote à La Boissière-Ecole est à l'image du vote des Français

1er tour (21 mars 2004)							
Huchon	Copé	Santini	Le Pen	Laguiller	Buffet	Pelegriin	Bay
PS-Verts	UMP	UDF	FN	LCR-LO	PCF	GE	MNR
29,04 %	24,42 %	16,83 %	14,19 %	6,93 %	3,30 %	3,30 %	1,98 %

2ème tour (28 mars 2004)		
Huchon	Copé	Le Pen
45,71 %	39,88 %	14,42 %

Les élections régionales de mars 2004 ont confirmé la tendance amorcée avec le premier tour des présidentielles de 2002. La gauche enregistre une nette progression par rapport aux régionales de 1998, améliorant de plus de 7 % son score au premier tour par rapport à ces élections (scrutin à un

tour) et de près de 15 % au second tour. Par ailleurs, l'extrême-gauche (au premier tour) comme l'extrême-droite (au deuxième tour) font leurs meilleurs scores de la communauté de communes. Enfin, la participation a été importante pour les deux tours (respectivement 65,36 % et 69,90 %).

Au conseil municipal

Au niveau du budget, l'année 2003 s'est déroulée dans les meilleures conditions pour notre commune. Nous dégagons des excédents importants tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Cependant, ces excédents ne doivent pas masquer la réalité budgétaire. En 2004, le règlement des entreprises intervenues sur la salle d'activités, les deux salles de classe et l'aménagement de la D80 doit se poursuivre. Nous avons perçu en 2003 la plus grande part des subventions liées à ces opérations et avons dû recourir à l'emprunt pour permettre leur réalisation.

Aussi 2004 s'annonce comme une année de pause en terme d'investissement, ce qui nous permettra de finir dans les meilleures conditions les opérations



entreprises. Le conseil municipal n'a pu dès lors valider l'ensemble des dépenses d'investissement envisagées.

Ainsi, le montant trop élevé de la part communale pour les travaux de sécurité sur la D80 nous oblige à différer ce projet.

Cette pause dans les investissements ne signifie pas renoncement ou inactivité. Au contraire, elle nous donne un nouvel élan dans la recherche de solutions pour la réalisation des projets des Boissériens

Anne-Françoise Gaillot.

Pendant les mois d'hiver, nous avons, hélas, encore été victimes de malveillance dans notre village. En particulier, des « tags » autant sur des murs ou volets d'habitations que sur des équipements communaux. Et de nombreuses autres dégradations : poteaux arrachés ou tordus, boîtes à lettres dégradées... La commune a porté plainte à la gendarmerie contre ces agissements déplorables. Ce qui est dégradé est réparé. En ce qui concerne les biens communaux, c'est évidemment le contribuable qui paie !

Georges Jousselin.

LA BASSORIA

EDITO

Le 28 mars dernier, lors des élections régionales, les Français ont exprimé un vote sanction tout à fait exceptionnel quant à son ampleur. La baisse de l'abstention s'est confirmée au deuxième tour et a profité aux listes d'opposition.

Contre toute attente, la mobilisation des électeurs a été très forte. Le taux d'abstention est tombé de 37,9 % au premier tour à 34,2 % au deuxième.

Ce score se situe entre les régionales de 1998 (42,3 %) et celles de 1992 (31,4 %).

Le record de 1986 (22,1 %) reste à retrouver.

Pour leur part, les Boissériens ont fait preuve de civisme avec un taux d'abstention de 34,6 % au premier tour et de 30,1 % au second. Pour mémoire, ce même taux était de 41,3 % en 1998.

Pour les élections européennes du dimanche 13 juin, faisons à nouveau progresser la démocratie et reculer l'abstention. Votons !

François Heiliger.

Vœux 2004 de la municipalité

Amélioration du cadre de vie des habitants



Les nouveaux habitants avec le maire de la commune, François Heiliger.

Le 11 janvier dernier, dans une salle polyvalente comble, en présence de Christine Boutin, députée et première vice-présidente du Conseil général des Yvelines, des maires d'Orphin, de Razeux, de Gazeran, de Poincy-la-Forêt, de Saint-Hilarion et d'Orcemont, des présidents de la CCPFY et du SEPPY, messieurs Bataille et Comas, des responsables d'associations et de nombreux chefs d'entreprises, le maire de la commune, François Heiliger, a présenté les vœux et les projets de la municipalité pour 2004.

« Pensons à tous ceux qui sont dans la souffrance, isolés et dans la dépendance ». C'est par ces mots que le maire de La Boissière-Ecole a entamé son propos. Même si le village a été épargné par la vague de

décès provoquée par la canicule de l'été dernier, François Heiliger a reconnu que le système d'aide à domicile devrait être amélioré en 2004 ainsi que les services de

classes a été entreprise. L'édification d'une salle communale de 180 mètres carrés devrait s'achever au printemps. Les abords de la salle et de l'école seront également réaménagés. Pendant le pot de l'amitié, le maire a présenté une cassette vidéo intitulée « Mémoire de feu, mémoire de terre », un documentaire de 14 minutes tourné en 1993, produit et diffusé par le Conseil général des Yvelines, qui retrace l'histoire des Noues, un site archéologique gallo-romain découvert sur les terres de la commune.

Le chômage qui touchait 27 personnes en décembre 2003 sur 725 habitants reste aussi un problème à régler. La commune, qui a accueilli 13 nouvelles familles en 2003, a de nombreux atouts à préserver : ses 28 entreprises, le dynamisme de ses associations, la forêt, qui représente la moitié de son territoire. Pour protéger et améliorer ce cadre de vie, des aménagements de la D80 sont prévus ainsi que la construction de trottoirs et la plantation d'arbustes le long de cet axe routier.

Dans le cadre du contrat rural, la commune est en cours de modernisation. La construction de deux salles de



Le carnaval des Chanterelles. C'était le 9 avril !

Rappel...

L'incinération des déchets végétaux (herbes, feuilles, plantes diverses ou branchages) est autorisée à l'exclusion de tout autre débris. Interdit le dimanche après-midi et les jours fériés, aucun brûlage n'est autorisé en dehors des heures suivantes : de 6 h du matin à 11 h entre le 1er avril et le 30 septembre, de 13 h à 17 h entre le 1er octobre et le 31 mars.

Par ailleurs, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Enfin, il est rappelé que la rue des Ecoles est, comme son nom l'indique, la rue où il y a des écoles, ce qui est une raison supplémentaire pour respecter la vitesse maximum autorisée, à savoir 50 km/h, ce qui est déjà excessif compte tenu de la présence importante d'enfants et de parents aux horaires scolaires et de la configuration des lieux. Même durant l'été, des colonies de vacances sont susceptibles de voir des enfants s'aventurer dans cette rue, ces derniers mesurant mal les risques encourus malgré la faible fréquentation routière.

Georges Jousselein.

Une affaire qui « marche »



En effet, la section « Randonnée » pilotée par Odette Jousselein, sous l'égide de l'Association sports et loisirs, fonctionne bien. Vingt-huit personnes inscrites et une moyenne de quinze participants, chaque jeudi matin, à une marche d'environ 8 à 10 kms, en forêt ou en campagne. Avec une pause café à mi parcours, l'ambiance est toujours au rendez-vous. G. J.

Ecole Les Chanterelles

Calendrier dérogatoire 2004-2005

Afin de garantir la semaine de quatre jours, le conseil d'école a adopté son calendrier dérogatoire pour la prochaine année scolaire.

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 26 août 2004 (au lieu du jeudi 2 septembre pour les élèves de la zone C).

Les vacances de la Toussaint auront lieu du vendredi 22 octobre au soir au jeudi 4 novembre au matin.

Les vacances de Noël se dérouleront du

vendredi 17 décembre au soir au lundi 3 janvier au matin.

Les vacances d'hiver débiteront le soir du vendredi 18 février et s'achèveront le lundi 7 mars au matin.

Les vacances de printemps auront lieu du vendredi 22 avril au soir jusqu'au lundi 9 mai au matin.

Enfin, les vacances d'été débiteront le mardi 12 juillet au soir (au lieu du samedi 2 juillet pour les élèves de la zone C).

Un nouveau sourire à l'épicerie

Beaucoup d'entre vous l'auront évidemment reconnue. C'est Valérie Bouffard qui remplace, depuis le 8 mars, Danielle Vautier (qui va de mieux en mieux).

L'épicerie ouvre à nouveau tous les matins et après-midi, de 7 h 30 à 12 h 30 (sauf le dimanche de 8 h à

12 h 30) et de 16 h à 19 h. Au mois de mai, ouverture le soir jusqu'à 19 h 30, et ce pendant tout l'été.

Un point location de DVD et cassettes vidéos devrait aussi voir le jour incessamment. Un document d'information vous sera distribué.

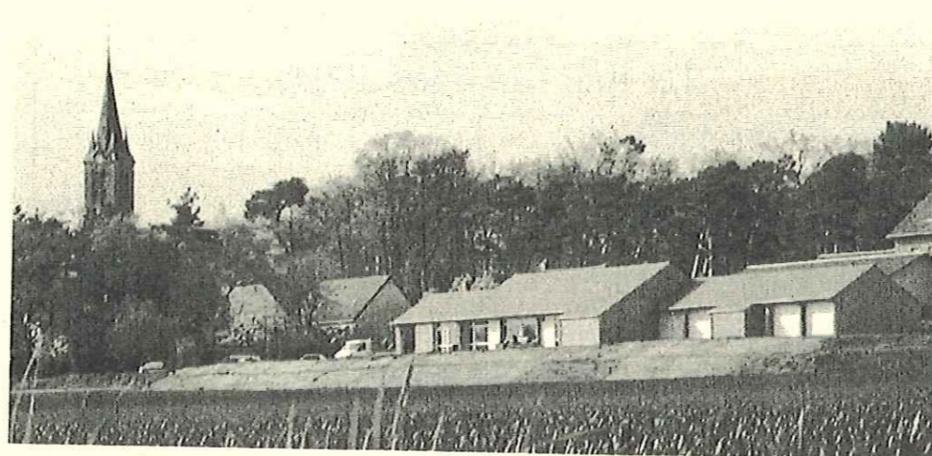
D. B.



L'ADSL en juin !

France Télécom a répondu favorablement à notre demande de raccordement à l'ADSL, le système internet à haut débit. Le potentiel cumulé des cinq communes (La Hauteville, Granchamp, Mittainville, Le Tartre Gaudran et notre commune) rattachées au central téléphonique de La Boissière-Ecole s'élèverait à 149 clients, tous fournisseurs d'accès confondus. La direction régionale de France Télécom communiquera dans les prochains jours la date précise de mise en service des équipements. F. D.

Bilan des travaux réalisés au cours des trois premières années de mandat



Assainissement : fin des travaux de tout à l'égout par l'achèvement des tranches 2 et 3.

• **Voirie** : réfection du trottoir rue Henri Lagrée, d'une partie du chemin des Noues, d'une portion de la route du Passoir, du passage pour aller à l'église, du pont qui enjambe la Malterne. Réhabilitation du chemin communal n° 12.

• **Bâtiments/Équipement** : remise en état opérationnel du préfabriqué beige (électricité, plomberie, peinture), réfection plafond, WC, salle, entrée de l'école maternelle, modernisation du central téléphonique en mairie et de l'informatique, amélioration de l'éclairage public dans la commune, mise en place de bacs à fleurs, de panneaux d'information et d'un plan du village, acquisition d'un véhicule neuf en remplacement de l'ancien, remplacement des vitres et volets à la Maison pour tous.

• **Cimetière** : révision de la gestion des tombes, création de nouvelles allées.

• **Construction** d'une salle d'activités communale de 180 m² et de deux salles de classe de 60 m² (maternelle et primaire) : la réalisation de cet ensemble est en

phase d'achèvement. Il restera à aménager les abords, à retirer le préfabriqué bleu, maintenant obsolète, à organiser la circulation des voitures par le chemin des Pièces du Château, ainsi qu'un parking.

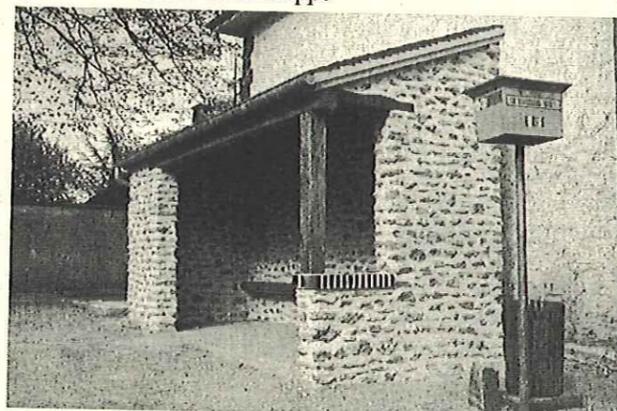
• **Parallèlement** à ce projet, nous avons réalisé la première tranche du programme triennal (2003-2005) que l'on appelle l'AVC (Aide à la Voirie Communale), subventionné par le Conseil général. Il portait, en 2003, sur cinq secteurs : achèvement du trottoir rue du Clocher, côté impair, pose d'une bordure avec rechargement de la chaussée rue de la Vallée Godard au niveau de la mare, mise en place de bordure et reprofilage de la voie rue de La Hauteville au carrefour de Mauzaise, réfection du trottoir avant et après l'épicerie multiservice et remise en état de la place du Tilleul. L'enveloppe

pour cette année nous a également permis de recharger en bicouche la route du Passoir sur une longueur de 3 000 m.

• **Les travaux de la D80**, entre la rue du Clocher et la rue de la Grande Vallée, sont terminés. Il s'agissait de réaliser un écoulement d'eau fluviale efficace ainsi qu'un passage piéton séparé de la route de Rambouillet par des plantations.

• **L'abribus** vétuste de la place du Tilleul a été démolit et remplacé par une nouvelle construction en lieu et place de l'ancien et dans le même style que les abris existants dans la commune.

Le conseil municipal.



Le Centre Communal d'action sociale vous informe

• Les jobs d'été concernent pour l'essentiel des jeunes âgés de plus de 18 ans. Quelques offres sont néanmoins accessibles aux moins de 18 ans très motivés. Dans tous les cas, il faut s'y prendre le plus tôt possible. Renseignements auprès du BIJ (01 30 88 89 01), de l'ANPE (01 34 83 61 61), ou de la mission locale (01 34 83 34 12).

• Suite à la canicule de l'été 2003, la Coordination Gérontologique Sud Yvelines a mis en place une commission chargée d'élaborer un « Guide des conduites à tenir en cas de conditions climatiques extrêmes ». Il sera diffusé en juillet 2004.

• Vous êtes jeune et vous cherchez un logement à louer. Ne négligez aucune piste ! Le logement social peut être une première idée : le logement HLM est accessible sous certaines conditions (se renseigner auprès des mairies concernées). Ne pas oublier le logement dans un foyer, une résidence sociale ou étudiante. Renseignements auprès des foyers de jeunes travailleurs ou, si vous êtes étudiant, auprès du CROUS. Pour ce qui est du secteur privé, les petites annonces sont aussi consultables sur internet ou sur minitel. S'adresser aussi aux agents immobiliers, administrateurs de biens et notaires. Enfin, un numéro utile : Relais logement jeune : 01 34 83 90 91.

Monique Godard.